

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES . . . . . 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

| De Cahors à Libos.           |        |         |         | De Libos à Cahors.       |         |         |         | De Cahors à Montauban.      |        |         |         | De Montauban à Cahors.       |         |         |         |
|------------------------------|--------|---------|---------|--------------------------|---------|---------|---------|-----------------------------|--------|---------|---------|------------------------------|---------|---------|---------|
| Omnibus                      | Poste  | Omnibus | Omnibus | Poste                    | Omnibus | Omnibus | Omnibus | Omnibus                     | Poste  | Omnibus | Omnibus | Omnibus                      | Omnibus | Omnibus | Omnibus |
| CAHORS. — Départ. . . . .    | 6 h 35 | 1 h 4   | 5 h 50  | PARIS. — Départ. . . . . | 2 h 30  | 9 h 50  | 7 h 30  | CAHORS. — Départ. . . . .   | 4 h 40 | 10 h 35 | 5 h 20  | TOULOUSE. — Départ. . . . .  | 5 h 15  | 10 h 35 | 3 h 15  |
| Mercuès. . . . .             | 6 49   | 1 19    | 6 6     | Monsempron-Libos—Dép.    | 8 40    | 3 5     | 8 55    | Sept-Ponts. . . . .         | 4 50   | 10 45   | 5 31    | Montauban. — Départ. . . . . | 7 25    | 10 h 35 | 4 50    |
| Parnac. . . . .              | 7 1    | 1 32    | 6 19    | Fumel. . . . .           | 8 48    | 3 15    | 9 3     | Cieillac. . . . .           | 5 6    | 11 1    | 5 49    | Fondule. . . . .             | 7 40    | 10 49   | 5 10    |
| Luzech. . . . .              | 7 9    | 1 40    | 6 28    | Soturac-Touzac. . . . .  | 9 1     | 3 28    | 9 16    | Labenque. . . . .           | 5 15   | 11 10   | 5 57    | Albias. . . . .              | 7 51    | 10 58   | 5 23    |
| Castelfranc. . . . .         | 7 22   | 1 55    | 6 44    | Duravel. . . . .         | 9 10    | 3 38    | 9 26    | Montpezat. . . . .          | 5 28   | 11 23   | 6 10    | Réalville. . . . .           | 8 3     | 11 7    | 5 38    |
| Puy-l'Evêque. . . . .        | 7 34   | 2 7     | 6 58    | Puy-l'Evêque. . . . .    | 9 19    | 3 48    | 9 36    | Borredon. . . . .           | 5 58   | 11 55   | 6 42    | Caussade. . . . .            | 8 17    | 11 19   | 5 56    |
| Duravel. . . . .             | 7 45   | 2 17    | 7 8     | Castelfranc. . . . .     | 9 34    | 4 5     | 9 52    | Caussade. . . . .           | 6 9    | 12 8    | 6 56    | Borredon. . . . .            | 8 35    | 11 36   | 6 20    |
| Soturac-Touzac. . . . .      | 7 55   | 2 27    | 7 18    | Luzech. . . . .          | 9 47    | 4 19    | 10 6    | Réalville. . . . .          | 6 19   | 12 22   | 7 8     | Montpezat. . . . .           | 9 15    | 12 10   | 7 11    |
| Fumel. . . . .               | 8 6    | 2 39    | 7 32    | Parnac. . . . .          | 9 57    | 4 30    | 10 17   | Albias. . . . .             | 6 27   | 12 33   | 7 18    | Labenque. . . . .            | 9 41    | 12 28   | 7 41    |
| Monsempron-Libos Ar. . . . . | 8 12   | 2 45    | 7 40    | Mercuès. . . . .         | 10 9    | 4 43    | 10 29   | Fondule. . . . .            | 6 36   | 12 45   | 7 28    | Cieillac. . . . .            | 9 53    | 12 38   | 7 54    |
| PARIS. — Arrivée. . . . .    | 11 46  | 4 18    | 2 49    | CAHORS. — Arriv. . . . . | 10 25   | 5 1     | 10 47   | Montauban. — Arriv. . . . . | 6 48   | 1 2     | 7 45    | Sept-Ponts. . . . .          | 10 9    | 12 51   | 8 12    |
|                              |        |         |         |                          |         |         |         | TOULOUSE. — Arriv. . . . .  | 8 25   | 2 45    | 9 41    | CAHORS — Arrivée. . . . .    | 10 18   | 12 59   | 8 22    |

Cahors, le 17 Avril.

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 15 avril 1886

#### La procédure du divorce

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat, relatif à la procédure en matière de divorce et de séparation de corps.

L'urgence est déclarée.

M. de la Ferrière, tout en faisant des réserves sur le divorce en lui-même, la minorité de la commission n'aurait pas fait d'objection à une simplification de procédure, si le projet n'avait pas diminué les garanties existantes. (Très bien !)

M. Letellier, rapporteur. — Le projet n'est pas assurément parfait, mais il constitue cependant ce progrès de mettre fin à des inconvénients tels que l'œuvre de la justice est entravée.

Le projet est adopté par 341 voix contre 120.

La Chambre prend en considération :

1<sup>o</sup> Une proposition relative aux chemins départementaux et communaux ;

2<sup>o</sup> Une proposition tendant à la création d'une caisse de retraite en faveur des commis, ouvriers et ouvrières civils des magasins de la guerre ;

3<sup>o</sup> Une proposition relative aux pensions des officiers retraités sous les régimes antérieurs à la loi de 1878.

#### Révision cadastrale

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération d'une proposition tendant à la révision et à une évaluation nouvelle des parcelles cadastrales.

M. Belle. — Il ne s'agit pas d'une révision générale, mais d'une évaluation nouvelle de parcelles cotées autrefois comme bois ou landes et aujourd'hui en pleine valeur.

M. Maurice, rapporteur. — La commission a repoussé la prise en considération de cette proposition comme n'étant pas pratique. Elle nécessiterait le déplacement de 36,000 employés relevant du ministère des finances.

M. de Kersauson. — La mesure atteindrait

surtout les petits cultivateurs, qui ont péniblement défriché un lopin de terre.

La proposition est prise en considération par 342 voix contre 170.

### A DECAZEVILLE

Paris, 14 avril.

Une dépêche adressée de Decazeville, au Figaro, dit que MM. Michelin et Planteau sont venus uniquement à Decazeville, dans le but de tenter de terminer la grève, au mieux de tous les intérêts. Ils visiteront tous les représentants de l'autorité civile et militaire, pour recueillir des renseignements ; et, aussitôt que leur conviction sera faite, ils reviendront la communiquer à M. de Freycinet ; ils insisteront pour que le gouvernement intervienne d'une façon sérieuse et énergique.

Decazeville, 15 avril.

Une réunion a eu lieu hier à Firmy. MM. Michelin et Planteau ont prononcé des discours louant l'attitude des grévistes ; ils ont conseillé le calme.

Paris, 15 avril.

Une dépêche adressée de Decazeville au Journal des Débats porte qu'une pétition sera adressée à la Chambre des députés, dans le but de maintenir une garnison permanente à Decazeville ; la reprise du travail est considérée comme impossible sans cela.

Decazeville, 15 avril.

Une pétition a été adressée à M. Grévy par les commerçants de Decazeville, demandant l'intervention gouvernementale, pour concilier les intérêts des ouvriers et de la Compagnie, et prévenir ainsi la ruine des habitants de Decazeville.

Decazeville, 15 avril.

MM. Michelin et Planteau se préoccupent d'engager des pourparlers avec la Compagnie, en vue de mettre un terme à la crise présente ; ils ont demandé le concours du maire de Decazeville et commencent leurs démarches aujourd'hui même.

Decazeville, 16 avril.

Une réunion de mineurs a eu lieu, à laquelle assistaient MM. Basly, Michelin et Planteau. La continuation de la résistance a été acclamée.

— Et bien, pourquoi m'as-tu fait ces questions avec une telle insistance ? Tu ne peux avoir aucun besoin d'argent ici. Ce qui est à moi n'est-il pas à toi ?

Si Lilia n'avait pas vu sourire son frère, ses craintes du matin lui seraient revenues. Elle hésita avant de répondre. Mais elle se rappela, sans doute, les conseils de M. Bridgde, car elle résolut d'en finir au plus vite.

— Je vais tout t'avouer, frère, bien que je rougisse de te parler ainsi que je vais le faire. Mais c'est ta question qui amène ma réponse. Tu pourrais croire que je suis intéressée. Il n'en est rien. C'est à un devoir sacré que j'ai obéi. Je suis venue un jour ici... tu t'en souviens... me jeter à tes pieds, et te supplier de me pardonner. Toi, le chef de notre famille, tu représentais ce père mort que j'avais offensé...

Elle s'arrêta. Des larmes coulaient de ses yeux. Etait-elle donc sincère, cette douleur de la jeune femme, ou bien n'était-ce qu'une comédie ? Robert en fut ému et lui serra doucement la main Elle reprit :

— C'est encore à toi que je viens faire un autre aveu. J'aime mon mari, Robert ! Je m'étais enfié, parce que je souffrais de vivre avec ton mépris, avec ta haine peut-être. J'avais résolu d'obtenir mon pardon et de rester désormais auprès de vous. Mais mon cœur a été moins fort que ma volonté...

— Ma pauvre Lilia !...  
— Je te jure que j'ai lutté ! J'ai voulu vaincre mon amour ! Il me paraissait indigne de moi d'oublier la généreuse hospitalité, le touchant accueil que tu m'avais offerts, lorsque j'étais entrée en

Une dépêche adressée aux Débats, dit que la détentive signalée était seulement apparente.

La situation est toujours très grave et un dénouement violent est toujours à craindre. Planteau et Michelin ont prié le procureur-général de faire appel à l'indulgence du tribunal pour Roche et Quercy.

## Informations

Paris, 15 avril.

Le comte de Paris partira pour Lisbonne dans la première quinzaine de mai. Le marquis de Beauvoir et le comte d'Haussonville doivent l'accompagner, ainsi que les ducs de Trémoille et de Noailles, qui représenteront la noblesse française.

Une conspiration contre le Czar. — On mande de Saint-Petersbourg au Times :

Le Czar avait l'intention de visiter, ce printemps, les Cosaques du Don et de leur présenter, à Hovotcherkast, son fils, l'héritier présomptif, comme leur hetman. Ce voyage vient d'être contremandé au dernier moment.

Des informations privées de Hovotcherkast font deviner facilement la raison de ce contre-ordre. La police de cette ville avait reçu récemment des avis à la suite desquels elle dut procéder à des recherches à Onio, localité située à 39 verstes environ de la capitale du pays des Cosaques.

Ces recherches amenèrent, affirme-t-on, la découverte, dans un étang voisin du village, d'une quantité de matières explosibles, cartouches de dynamite, grenades à mains.

A la suite de cette découverte, on a procédé à l'arrestation du fils de l'Ancien du village, un officier cosaque, et du frère de ce jeune homme, étudiant de Saint-Petersbourg. On pense qu'ils sont tous deux agents du parti nihiliste.

C'est à la suite de ces faits, que la visite impériale n'aurait pas lieu cette année.

Russie. — Le Figaro assure que la nomination du général Billot comme ambassadeur, est définitivement agréée par le Czar.

suppliante dans ta maison. Mais on ne chasse pas l'amour de son cœur avec un remords. Je n'ai pu m'empêcher de me rappeler les heures de bonheur que j'avais vécues, là-bas, dans mon exil.

— Tais-toi, ma chère sœur, reprit Robert. J'en sais assez maintenant. Il est inutile que tu m'en dises davantage. Pauvre femme ! Tu as aimé, et tu aimes ; tu as souffert et tu souffres ; je n'ai pas le droit de te punir, je n'ai pas le droit même de t'en vouloir. Tu as cru que je restais indifférent aux combats qui se livraient en toi. J'avais tout deviné,

— Tu avais deviné ?...

— Oui, répliqua Robert doucement, sans remarquer la surprise inquiète avec laquelle Lilia avait prononcé ces trois mots. Je serai franc. Amine s'était étonnée d'abord de quelques bizarreries de caractère qu'elle voyait en toi, et dont tu ne te rendais peut-être pas compte. Puis peu à peu, elle en vint à comprendre, elle aussi, que tu n'étais pas heureuse, que tu cachais ton secret, parce que tu avais honte de l'avouer. Tu aurais tort de croire que j'y suis indifférent, à ces épreuves dont le ciel t'a frappée. J'ai songé à te donner, ta part de bonheur. Maintenant que je t'ai rassurée, ma sœur, parle-moi avec confiance, ne tremble plus, ne crains plus, ouvre-moi ton cœur, et laisse-le finir ta confession.

— Tu me fais du bien ; je te remercie. Tu as raison. Je ne veux plus rien te cacher. Je te demandais ma part dans la succession de notre père parce que je voulais partir... quitter les Etats-Unis.

— Seule !  
— Non ! j'espérais... j'espère encore que mon

## La fin du Kulturkampf en Allemagne.

— On télégraphie au Journal des Débats :

« Berlin, 13 avril.

« Le vote de la loi ecclésiastique, avec les amendements de l'évêque Kopp, est considéré par la Gazette nationale comme l'abandon par l'Etat de ses positions et comme le commencement de complications qui trouveront l'Etat absolument désarmé. M. de Bismarck, en votant pour les amendements de l'évêque Kopp, a déterminé ce résultat final. On peut dire que le Kulturkampf est terminé et que le triomphe du Pape est évident. Les libéraux ont retiré leur motion demandant le retrait de la loi ecclésiastique. »

## Tirage d'obligations.

— Lundi, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 68<sup>e</sup> tirage des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt contracté par la ville de Paris en 1869.

Il a été extrait de la rone quinze numéros qui, dans leur ordre de sortie, ont droit aux primes suivantes :

Le numéro 71,713 gagne 200,000 francs. Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 79,460, 188,734, 49,181, 711.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs : 70,547, 123,789, 264,121, 674,877, 634,895, 722,472, 648,219, 50,427, 639,145, 107,084.

En tout, 250,000 francs. Tous les lots sont payables à la caisse municipale de l'Hôtel-de-ville, dans le délai de un mois.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseils généraux. — Cette année, la session d'avril des conseils généraux sera très tardive. Aux termes de la loi, elle doit s'ouvrir le second lundi qui suit Pâques. Elle commencera donc le 3 mai.

mari ne voudra pas me refuser la première faveur que je compte lui demander. Je veux qu'il abandonne l'armée fédérale, qu'il renonce à cette guerre doublement fratricide pour lui, puisque le frère de sa femme est un des premiers parmi ses adversaires. Le poste d'attaché militaire à l'ambassade américaine de Londres est vacant, on le lui a offert. Il l'avait refusé, mais je veux qu'il l'accepte maintenant.

Le commodore Noir ouvrit le tiroir de la table sur laquelle il appuyait ses mains. Il prit un portefeuille et le tendit à Lilia.

— Tu trouveras là dedans, une traite de huit cent mille francs, payable à vue chez Barty et Co, à Nek-York ; de plus, voici les titres de ta fortune que j'ai reconstituée à grand peine ; prends tout cela, ma chère sœur, et exécute ton projet. Tu as raison ; je t'approuve de l'avoir conçu.

La main de Lilia tremblait légèrement quand elle toucha le cuir du portefeuille. On eût dit qu'elle frissonnait de joie. Ses doigts se serrèrent avidement sur sa proie. Le portefeuille disparut dans la poche de la robe. Elle se leva.

— Ce n'est pas tout. Je te garde encore... la fameuse surprise, sur laquelle tu as le droit de compter.

Décidément, Lilia se méfiait de cette surprise. Chaque fois que son frère lui en renouvelait la promesse, elle se troublait. Pourtant elle l'avait enfin, cette part de succession qu'elle désirait tant !

— Tu ne me questionnes pas ? continua le marin. Tu fais bien. Je garderais impitoyablement le silence. Mais ce soir tu seras satisfaite.

Le reste de la journée s'acheva sans d'autre

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

61

LA

## FAMILLE CAVALIÉ

XI

LA SORTIE NOCTURNE.

— J'avais hâte de te voir, dit-il.

— Vraiment ?

— As-tu donc oublié la surprise que je te promettais ce matin.

Certes non, Lilia ne l'avait pas oubliée. Elle n'avait même songé qu'à cela, après sa conversation avec M. Bridgde.

Aussi elle répondit ingénument :

— C'est vrai... je n'y pensais plus !

— Alors, viens.

Le commodore Noir entraîna sa sœur dans le cabinet où, pendant ses séjours à Yorktown, il avait l'habitude de se retirer pour travailler.

— Assieds-toi en face de moi et causons, dit Robert.

— Je t'écoute.

— Tu m'as demandé, ma chère Lilia, quelle part te revenait de l'héritage de notre père. Veux-tu, en retour de la réponse que je t'ai faite, me permettre de te demander aussi quelque chose, moi ?

— Parle, mon cher Robert.

Le général de division Vincendon, a passé hier, la revue d'inspection de la garnison de Cahors.

**Les inspections générales.** — Le Ministre de la guerre va soumettre prochainement à la signature du Président de la République un décret relatif à la formation d'arrondissements permanents d'inspection pour l'artillerie, le génie et l'administration.

Ces arrondissements seraient au nombre de 8, dont 7 pour la France continentale et 1 pour l'Algérie et la Tunisie. Le groupement des corps d'armée n'est pas encore arrêté, à l'heure actuelle, d'une façon définitive; mais nous croyons savoir que le 17<sup>e</sup> corps, dont la garnison de Cahors fait partie et le 18<sup>e</sup> corps, appartiennent au 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Un aqueduc Gallo-Romain.** — On vient de découvrir un aqueduc Gallo-Romain dans l'allée centrale de la Grande Chartreuse à Cahors.

Cet aqueduc passe sous l'immeuble appartenant à la communauté de la Miséricorde et se dirige vers le Lot.

Plusieurs parties de cet aqueduc ont été découvertes antérieurement.

Malheureusement des constructions l'ont détruit en partie et pour le rendre à sa destination, il faudrait le reconstituer et contourner les constructions en question. N'hésitera-t-on pas devant la dépense? La question demande une solution prompte, car voici la saison où les cloaques deviennent plus malsains.

**Cours d'assises du Lot.**

Session du 2<sup>e</sup> trimestre 1886.

**Liste des Jurés**

- MM. Félix Mazeirat, propriétaire à Bétaillé.
- Paul Pons, propriétaire à Parnac.
- J.-B. Laporte, professeur en retraite à Praysac.
- Jean-Pierre Durand, propriétaire à Saint-Michel-de-L.
- J.-B. Dubreil, propriétaire à Ginouilhac.
- Paul Dillac, maire à Saint-Géry.
- J.-B. Nuville, propriétaire à Condat.
- Paul Larrive, maire à Lamativie.
- Albert Duphénieux, maire à Cajarc.
- Louis-Alexandre Baduel, propriétaire à Figeac.
- Bertrand Roques, notaire à Saint-Cirgues.
- Théodore Lalmède, commis-voyageur à Montcuq.
- François-Constantin Castang, agent voyer à Cazals.
- Adrien Morel, propriétaire à Cabrerets.
- Léon Ozié, propriétaire à Rouffilhac.
- J.-B. Lachèze, propriétaire à Cazillac.
- Justin Soulatié, propriétaire à Prudhomat.
- Jean Bouchet, conseiller municipal à Montcuq.
- Aristide Bénéch, médecin à Saint-Cirq-Lapopie.
- Louis-Guillaume Dupuy, propriétaire à Sarzac.
- Urbain Bennet, notaire à Paybrun.
- Pierre Daymar, ingénieur civil à Sérignac.
- Antoine Fontès, percepteur à Limogne.
- Guillaume-Antoine Lacazes, notaire à Saint-Paul-Labouffie.
- J.-B. Cavarrot, propriétaire à Bédoué.
- Pierre Sabatié, propriétaire à Castelnaud.
- Isaac Vigié, propriétaire à Meauzac.
- Jules-Isidore Debous, percepteur à Beaugard.
- Jean-Louis-Edmond Lafon, percepteur à Montcuq.

incident. Le dîner fut très gai. Comme il se terminait, on apporta au colonel Noir une lettre enfermée dans une large enveloppe scellée de cinq cachets très-grands. Il les brisa avec empressement et ne put retenir un cri de joie.

— Viens, dit-il à Lilia en l'entraînant au salon.

— Ton mari sera ici après demain, ajouta le jeune homme en tendant la lettre à Lilia.

La foudre tombant sur Lilia ne l'eût pas terrifiée davantage. Elle recula, pâle, effarée.

— Il y a une chose que tu ignorais, et que j'avais voulu te cacher, chère sœur. Le colonel Pierre Jordan t'a quittée pour reprendre son poste. Le bâtiment qui le portait a été capturé par le *Simoun*. J'ai fait ton mari prisonnier, ne me doutant guère que cet officier dont la crânerie dédaigneuse et l'impassibilité audacieuse me plaisaient tant était mon beau-frère. Je comptais, ignorant encore quels liens m'unissaient à lui, le faire échanger prochainement; mais le général Lee en a décidé autrement. Quand j'ai su que le colonel Jordan était encore prisonnier, j'ai demandé qu'il fut conduit à Yorktown et qu'on lui accordât la liberté. J'ai obtenu les deux faveurs que je sollicitais. Après-demain, il arrivera ici. Je retarderai mon départ d'un jour, afin d'avoir le plaisir de le connaître, et tu lui remettras toi-même l'ordre d'élargissement signé du président Jefferson Davis. Tu vois que je tiens mes promesses!

Lilia avait repris tout son empire sur elle-même. Elle se jeta au cou de Robert.

— Comme tu es bon!

— Ainsi, rien ne t'est plus facile maintenant, tu le vois, que d'accomplir ton projet. Le colonel Jordan va arriver ici. Tu seras libre de l'emmener

- Frédéric Lamouroux, propriétaire à Gourdon.
- Alexandre Lacave, propriétaire à Beaunet.
- Jean Magnabal, économe de l'hospice de Cahors.
- Etienne-Félix Lafeuille, propriétaire à Cabaniac.
- Baptiste Lavernhe, adjoint à Labastide du Haut-Mont.
- J.-B. Lacroix, ex-instituteur à Glanes.
- Cyprien Chaffre, chef de station à Gramat.

**Jurés Supplémentaires**

- MM. Edouard Ligonie, vétérinaire à Cahors.
- Henri Costes, notaire à Cahors.
- Hippolyte Lebœuf, médecin à Cahors.
- Pierre Pouzergues, conducteur des ponts-et-chaussées.

**Pétition des limonadiers**

On nous communique la pétition suivante :

Monsieur le maire,  
Messieurs les conseillers,

Nous venons solliciter de votre haute bienveillance et de votre esprit d'équité l'abrogation de l'arrêté municipal, en date du 27 mars dernier.

Il nous est interdit, aux termes dudit arrêté, de faire usage des trottoirs qui sont, vous le savez, dans la belle saison, la meilleure source de nos recettes.

Cette mesure nous porte ainsi le plus grave préjudice et nous crée une situation des plus difficiles.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que nos loyers sont élevés, nos impôts et nos patentes considérables.

Vous savez également que nous avons accepté sans peine de payer une rétribution en raison du privilège qui nous était accordé. Plus tard, les prétentions exorbitantes de l'adjudicataire des places ont été la seule cause du conflit qui a éclaté entre les parties intéressées.

Vous n'oublierez pas non plus qu'en dehors des intérêts particuliers, si cruellement compromis, la mesure prise par la municipalité a pour conséquence fâcheuse de priver une grande partie de la population de certains agréments qui, pour n'être pas indispensables à son existence, n'en sont pas moins chers à ses habitudes.

Vous examinerez enfin, Messieurs, si l'arrêté du 27 mars répond à une nécessité absolue du moment et si l'il n'est pas préférable à tous les points de vue de tolérer jusqu'à la fin de l'année ce qui avait pu être permis jusqu'à ce jour.

Nous comptons, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers, sur la sollicitude que vous avez toujours témoignée à l'égard de vos administrés et nous avons la ferme espérance que vous accueillerez favorablement notre demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre profond et respectueux dévouement.

Suivent les signatures :

- B. Laborde, café *Tivoli*; Galtier, café de *Bordeaux*; Donat, café *Donat Jeune*; Pinaud, café de *France*; Tourniol, café du *Progrès*; Jouve, café du *Midi*; Aubran, café *Strasbourg*; Pignol, café de *Paris*; Pagnel, café du *Palais National*; Delrieux, café *Alsace-Lorraine*.

**Poste.** — Une réclamation qui nous paraît absolument juste, nous est transmise par un abonné. La voici :

« Une personne oublie d'affranchir un journal qu'elle envoie en province; l'administration des postes taxe le journal quatre-vingt-dix centimes au lieu de trois centimes!

« Pourquoi cette amende? Quel préjudice a-t-on causé à la poste? Pour une lettre non affranchie, on paye le double de la taxe :

où tu voudras.

— Sois bénis, Robert!

— Veux-tu venir annoncer cette heureuse nouvelle à nos amis? Le général Simon Dudley t'a dit qu'il était pour quelque chose dans la réussite de ce plan qui te comble de joie. C'est vrai. Ajoutée à la mienne, sa recommandation a emporté l'obtention de cette grande faveur. Jefferson Davis n'est pas un homme à se relâcher de son devoir. Pour qu'il l'ait fait, il faut qu'il ait voulu récompenser dignement mes services et ceux de Simon.

— Remercie-le pour moi, dit Lilia. Mais vraiment je me sens si faible que je n'aurais pas la force....

— Très-bien! Repose-toi, rentre dans ton appartement. Tu as besoin d'être seule avec toi-même. Je le comprends. Et sois belle pour demain.... mon mariage!

Lilia eut à peine la force de sourire à son frère. La tête lui tournait. Elle se hâta de sortir et de remonter chez elle. Mais ce n'était pas pour se reposer; elle retira sa robe et en passa une autre fort simple; elle jeta sur ses épaules une mante, enveloppa sa tête d'un voile épais et sortit de la chambre, après en avoir fermé la porte à double tour. Elle marchait sur la pointe des pieds, afin de ne pas faire le moindre bruit. On eût dit d'un voleur qui craint d'éveiller ses victimes endormies.

ALBERT DELPIE.

(A suivre).

pourquoi payer trente fois la taxe pour un journal non affranchi?»

Il y a là un abus qu'il est bon de signaler à M. Granet.

**Acte de charité.** — Mercredi dernier, rapporte le *Clairon*, une mère de quatre enfants suivait les trottoirs de la rue du Lycée allaitant un nourrisson de neuf mois à peine et donnant la main à un bébé de deux ans; les autres étaient restés à la mansarde.

Cette malheureuse, affaiblie par la misère s'affaissa soudain; les passants accoururent et on lui prodigua les premiers secours dans une maison hospitalière.

Mlle Jeanne Lacazes fut touchée de l'état de détresse de cette nombreuse famille, elle supplia le père de lui laisser son enfant de deux ans dont elle prendrait soin. Le père, le cœur gros, consentit, et cette charitable personne emporta dans ses bras ce nouvel hôte. Admirable élan!

**Exposition.** — La grande Exposition industrielle et commerciale d'Arcachon, qui sera ouverte du 29 mai au 15 octobre, sera des plus intéressantes et son succès ne laisse plus aujourd'hui aucun doute. Les industriels, désireux d'y prendre part, sont priés de s'adresser dans le plus bref délai, à M. Goujon, architecte du Palais de l'Exposition, 11, rue Tustal, à Bordeaux.

**Accident.** — Jeudi matin, vers 9 heures, le nommé Birou, maçon, demeurant rue Donzelle, s'est laissé tomber du haut d'un échafaudage.

Dans sa chute, il s'est démis une épaule.

On espère que quelques jours de repos suffiront pour ramener un rétablissement complet.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 10 au 17 avril 1886.

**Naissances.**

- Correch, Raymond, à St-Georges.
- Delbos, Gabriel, rue St-Urcisse, 6.
- Merle, Marceline, boulevard-Gambetta, 1.
- Bonefous, Emile, à Cabazat.

**Mariages.**

- Eyguière, Jean, et Laparra, Anne.

**Décès.**

- Albagnac, Jeanne, s. p., 74 ans, rue Lestieu, 4.
- Balitrond, François, 76 ans, (hospice).
- Grimal, Pierre, mineur, 50 ans, rue Lacalprenède.
- Labro, Louise, 2 ans, rue Fondue-Haute, 1.

**Variétés**

**LA VIE DE CAHORS.**

**Musiques et Concerts**

Par une coïncidence heureuse, nous avons pu voir, hier soir, dans des milieux tout différents, à peu près tout Cahors. Le tout Cahors qui n'est pas celui des premières — selon l'expression consacrée — remplissait la Cathédrale. La nef ruisselait de lumières et de cierges, dans un radieux apothéose de la relique cadurcienne — la légendaire *Sie-Coiffe* — que l'on portait dans un triomphe d'encens, d'hymne et d'étoffe d'or; à ce public un peu spécial et dont les toilettes, même jeunes, affectent une rigueur terne et tirant volontiers sur le noir, il faut une musique spéciale, et l'organiste le sert admirablement d'un séduisant mélange du grave et austère *Lemmens* et du voluptueux et doux et féminin *Massenet*. Il s'est surpassé peut-être hier soir, et la fête — pour ecclésiastique qu'elle était — n'en a pas été moins brillante et attendrie.

Le tout Cahors des secondes, celui qui se soucie de la musique à peu près comme un poisson d'une pomme, et qui était — aux temps heureux de M<sup>me</sup> d'Albret — si entiché des gros drames qu'on nous donnait le dimanche — je me souviens y avoir vu pleurer des jolis yeux, qui depuis se sont dé-habités des opéras qu'on nous a donnés — se pressait en foule autour des tourniquets et des étalages éblouissants de porcelaines et de cristaux, fixant avec angoisse les robes fatidiques qui tournaient avec un grincement nerveux, leur apportant les « numéros gagnants » tandis que, de l'autre côté du cours Fénélon, l'orgue de barbarie reprenait ses airs, toujours les mêmes, et toujours si connus — musique populaire où les airs sont notés par à peu près, joués à la va comme je te pousse, et qui n'en remue pas moins toute une série de souvenirs les plus touchants et les plus doux.

Enfin, le tout Cahors que l'on a coutume de voir au théâtre y était venu et là encore c'était de la musique, et de la musique pure — musique d'orchestre — qui l'avait attiré. Redire de nouveau l'aspect de la salle, à quoi bon. Pas un des habitués n'y manquait, pas un des miois fins, pas une des jolies et voyantes toilettes sur qui nos jumelles s'arrêtaient jadis avec un plaisir assez peu dissimulé. Les artistes, d'ailleurs, ont absolument mérité leur triomphe, et leur réputation n'est nullement surfaite..

« Les coups d'archet en zigzags des Tziganes, disait Daudet en 1878, m'ont empêché de voir l'Exposition.

« Chaque fois, ces damnés de violons m'accrochaient au passage, impossible d'aller plus loin : il fallait rester là jusqu'au soir, devant un verre de vin de Hongrie, la gorge serrée, les yeux fous, tout le corps secoué au battement nerveux du tympanon. » Et, de vrai, il n'a rien exagéré : musique étrange, musique nerveuse, musique passionnée, musique folle... Vous pouvez continuer indifféremment et accoler les épithètes les plus invraisemblables, vous serez toujours en deça de la vérité, et ma fois, maintenant encore, j'en suis à ne pouvoir résumer mon impression. J'avais tourné comme bien d'autres, dans des soirées aux sons d'une valse de Strauss, et comme bien d'autres j'avais trouvé cette musique amoureuse, pénétrante, et douce; mais jamais jusqu'à hier, je n'avais senti le charme profondément vertigineux de ces accords qui ne sont pas à leur place dans un salon, mais qui me revenaient hier tout chargé d'effluves passionnées brûlantes, ouvrant à mes yeux des perspectives infinies et des vertiges que je n'avais jamais soupçonnés aux sons moelleux de la valse célèbre du *Beau Danube Bleu*. Que dire de cet hymne de Rockoski par où ils ont ouvert leur concert, et de ces chants Hongrois qu'ils ont donné à la fin. Tous un peuple est là, et plus qu'un peuple, toute une race, tout un pays, et il nous semblait, après la révélation de Samowich agrandissant tout à coup nos horizons comme cette immense plaine du Danube Hongrois qu'il nous faisait voir dans sa valse *Flots du Danube*, après ces *Chants de Pêcheurs* dont Strauss peuplait tantôt lointains, tantôt plus voisins ces lumineuses perspectives et après chants d'amour : *le baron Tzigane, la Jeunesse de l'Amour, Réverie*, revivre la vie calme et douce de ce peuple au fond duquel persiste toujours, sous le fond mélancolique de ces chansons, la veine patriotique, fière et haute et la soif de la gloire et de l'héroïsme, prompt à partir, comme aux temps anciens de son histoire dans cette marche héroïque de Rockorzy, — presque une Marseillaise — et qui débute comme une tempête, pour la gloire, l'amour, la liberté. Heureux gens et qui nous ont fait, en deux heures, vivre leur vie de virtuoses et d'artistes et de poètes; âmes neuves et vibrantes qui ont trouvé une musique spéciale, faite à leur image, belle, neuve, originale et digne d'eux, qui par moment nous ont fait frémir des plus nobles et des plus douces passions qui restent au fond des peuples jeunes — dont nous voudrions ne pas nous croire à tout jamais dépourillés — nous voulons dire de la foi en l'amour, en la poésie, en l'héroïsme, en la patrie.

O. GOURDIN.

L'article suivant du *Times*, complète nos appréciations sur le concert d'hier :

« Il nous a été donné d'assister à un original concert que Farkas Sandor, de la fameuse ville de Szegedin, avait la rare fortune de donner, devant la reine d'Angleterre, et en présence d'un brillant entourage. Les Tziganes ont exécuté leurs différents morceaux avec une étonnante précision d'ensemble et une perfection qui nous paraît la plus haute expression du genre. On connaît ces musiciens étranges, jouant leur répertoire avec une fougue sans pareille, tirant de leurs violons et de leurs clarinettes combinées des sonorités bizarres, qui semblent tour à tour le bruit de torrents d'eau tombant d'une gouttière et des plaintes de chats miaulant leurs sérénades d'amour. Et tout cela irrésistible et charmant, d'une originalité savoureuse et d'un rythme sauvage.

« La troupe de Farkas est à juste titre la première de Hongrie, avec ses valse entraînant, ses polkas riantes et cadencées; elle a littéralement enivré son illustre auditoire. Croirait-on qu'aucun d'eux n'a la moindre connaissance des notes, et que, pour la plupart, ce sont des gens sans aucune instruction musicale? Mais à défaut des qualités classiques, ces musiciens ont le diable au corps, il nous enlèvent impitoyablement par leur verve et leur originalité piquantes. Nous ne pouvons pas terminer sans parler du petit Gusti, un garçon de douze ans (un bien beau Tzigane, avec des yeux qui promettent), qui joue ce curieux instrument le cymbalom, inconnu par nos musiciens, avec une maestria qui nous a vraiment stupéfaits. Ce petit, dit-on, est déjà une grande célébrité de son pays. La reine a comblé de caresses ce beau petit brun et il a paru bien heureux. Le concert s'est terminé par la célèbre marche de Rakoczy; les dernières notes avaient à peine fini de vibrer que des applaudissements trois fois répétés ont fait aux artistes une ovation justement méritée. »

Etude de M<sup>e</sup> MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

# VENTE

SUR

## Saisie immobilière

Fixée au samedi vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-six à midi précis, au Palais de Justice de Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Contou, huissier à Cahors, en date du vingt-un octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq, en forme dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-sept du même mois d'octobre, volume 102, numéro 35 et 36, il a été procédé à la requête de MM. Jean Cangardel et fils, banquiers, demeurant à Cahors, ayant constitué M<sup>e</sup> Billières pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors, sur la tête et au préjudice du sieur Joseph Delmas, ex-employé d'octroi, actuellement entrepreneur, demeurant et domicilié à Cahors, à la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour être tenu à la disposition du public.

MM. Cangardel et fils ont abandonné les poursuites, et suivant procès-verbal dudit M<sup>e</sup> Contou, en date des quinze et seize janvier dernier, enregistré et dénoncé, M. J. Rosier, marchand de bois, domicilié à Damazan (Lot-et-Garonne), ayant constitué M<sup>e</sup> Mazières pour son avoué près ledit tribunal, a fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles appartenant audit Delmas.

Ce procès-verbal, ainsi que l'exploit de dénonciation, ont été déposés au bureau des hypothèques de Cahors, et par suite de la transcription de la première saisie de MM. Cangardel, M. le conservateur a refusé de transcrire la seconde saisie.

Suivant jugement du six mars dernier, M. Rosier a été subrogé aux poursuites de MM. Cangardel, et à l'audience du tribunal civil de Cahors du dix avril courant, le cahier des charges a été publié conformément à la loi.

Ce jour-là, le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au samedi vingt-deux mai prochain.

### Biens saisis à vendre

#### 1<sup>o</sup> Commune de Cahors.

1<sup>o</sup> Une maison, sise à Cahors, au lieu appelé derrière les Capucins, formant le numéro 2541, section N du plan cadastral de cette commune;

2<sup>o</sup> Le sol de cette maison, situé à Cahors, au même lieu appelé derrière les Capucins, formant le numéro 2541, section N du plan cadastral de cette commune, d'une contenance environ de quatre-vingt centiares.

Cette maison est située à Cahors, rue des Capucins; elle est nouvellement construite en pierres moellons. Elle se compose d'une cave, d'un rez-de-chaussée, d'un premier et deuxième étages et d'un galetas; son toit est à deux tombants d'eau et couvert en tuiles crochets, nouveau modèle; sa principale porte d'entrée est située au nord; elle confronte du côté sud avec maison du sieur Labourianne, maçon; de l'est et du nord avec rue des Capucins, et de l'ouest avec jardin ci-après décrit et hangar du sieur Férando, jeune;

3<sup>o</sup> Un jardin, situé au même lieu appelé derrière les Capucins, commune de Cahors, formant le numéro 2542 P, section N du plan cadastral de cette commune, d'une contenance environ de dix-neuf centiares;

4<sup>o</sup> Une maison, située au lieu dit St-Georges, commune de Cahors, formant le numéro 50, section H du plan cadastral de cette commune;

5<sup>o</sup> Le sol de cette maison, situé au même lieu dit St-Georges, commune de Cahors, formant le numéro 50, section H du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quarante centiares.

Cette maison, sise au faubourg St-Georges, rue Antoine Dubois, est immatriculée sous le numéro 13; elle est construite en pierres moellons et se compose d'un chai au rez-de-chaussée, d'un premier et d'un deuxième étages et d'un galetas; son toit est à un tombant d'eau et couverte en tuiles creuses; sa principale porte d'entrée est située à l'ouest à laquelle on arrive par un escalier en pierres, pourvu d'une rampe en fer; cette maison confronte de l'ouest avec la dite rue Antoine Dubois, du nord avec maison Saillères et du sud avec maison d'un sieur Alaux;

6<sup>o</sup> Un jardin, situé au même lieu dit faubourg St-Georges, commune de Cahors, formant le numéro 51, section H du plan cadastral de cette commune, d'une contenance environ de soixante-dix centiares.

#### 2<sup>o</sup> Commune de Labastide-Marnhac.

1<sup>o</sup> Une vigne, située au lieu appelé Courpou de Raux, commune de Labastide-Marnhac, formant le numéro 13 P, section B du plan cadastral de cette commune, d'une contenance environ de soixante-quinze ares, cinquante centiares;

2<sup>o</sup> Une terre, située au même lieu dit Courpou de Raux, commune de Labastide-Marnhac, formant le numéro 14 P, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trente-neuf ares, soixante centiares;

3<sup>o</sup> Une vigne, située au lieu dit Courpou de Raux, commune de Labastide-Marnhac, formant le numéro 15 P, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quarante-cinq ares, vingt centiares.

Tous les biens immeubles ci-dessus décrits, limités et confrontés, sont saisis réellement sur la tête et au préjudice du sieur Delmas, Joseph, ancien employé d'octroi, entrepreneur, domicilié à Cahors; ils sont situés dans les communes de Cahors

et de Labastide-Marnhac, canton nord et sud de ladite commune de Cahors, arrondissement du dit Cahors, département du Lot; ils sont jouis et exploités par ledit Delmas.

Lesdits immeubles seront vendus en trois lots, composés comme suit :

### Composition des lots

#### PREMIER LOT

Le premier lot comprendra les numéros 1, 2 et 3 du cahier des charges et du présent placard; c'est à dire la maison avec ses appartenances et dépendances sise à Cahors, au lieu appelé derrière les Capucins, formant les numéros 2541, 2541 et 2542 P, section N, du plan cadastral de cette commune.

#### DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra les numéros 4, 5 et 6 du cahier des charges et du présent placard; c'est à dire la maison avec ses appartenances et dépendances, sise à Cahors, au lieu dit faubourg Saint-Georges, commune de Cahors, formant les numéros 50, 50 et 51, section H du plan cadastral de cette commune.

#### TROISIÈME LOT

Enfin le troisième lot comprendra tous les biens immeubles situés dans la commune de Labastide-Marnhac, c'est à dire au lieu dit Courpou de Raux.

### Mises à prix

Chacun des trois lots ci-dessus composés sera vendu sur la mise à prix de dix francs ci. 10 fr. En sus des charges.

**Nota.** — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le seize avril mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le avril mil huit cent quatre-vingt-six, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

Etude de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7, successeur de M<sup>e</sup> Bousquet.

# VENTE

PAR SUITE DE

## Saisie immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le SAMEDI, VINGT-DEUX MAI mil huit cent quatre-vingt-six, à midi précis.

Suivant procès-verbal de Nadal huissier à Catus, en date du trois avril, mil huit cent quatre-vingt-cinq, visé et enregistré, dénoncé à la partie saisie, suivant exploit dudit huissier, en date du sept avril de la même année, aussi visé et enregistré conformément à la loi; lesdits procès-verbal, et exploit de dénonciation, transcrits au Bureau des hypothèques de Cahors, le onze avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, Volume quatre-vingt-dix-huit, Numéros trente-trois et trente-quatre.

El à la requête de M. Pradel Jean-Pierre, militaire, en retraite, domicilié à Cahors.

Sur la tête et au préjudice de M. François Calmèjane, propriétaire et entrepreneur et Léontine Lacombe, sans profession, son épouse, domiciliés ensemble à Lherm;

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés :

Le Cahier des charges sur lequel aura lieu la vente a été déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors où toute personne peut en prendre connaissance.

La publication dudit Cahier des Charges a eu lieu le six juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, et le Tribunal en donnant acte de l'accomplissement de cette formalité, a fixé l'adjudication au samedi, vingt-cinq juillet de la même année.

Ledit jour, vingt-cinq juillet dernier il fut sursis à ladite adjudication, qui a été de nouveau fixée par jugement du Tribunal Civil de Cahors, rendu le trois avril courant, au samedi vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-six.

En conséquence et à la requête de M. Pradel, militaire en retraite, domicilié à Cahors, lequel constitue pour son avoué près le Tribunal Civil de Cahors, M<sup>e</sup> Lacosse, demeurant en cette ville, rue Fénélon 7.

Contre Calmèjane François entrepreneur et Marie Léontine Lacombe, sans profession, son épouse domiciliés à Lherm;

Il sera procédé :

Le samedi vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-six, à l'audience publique des criées du Tribunal Civil de Cahors, au palais de justice.

A la mise aux enchères et adjudication des immeubles ci-après désignés :

**Désignation des biens à vendre telle qu'elle est faite au procès-verbal de saisie ;**

1<sup>o</sup> Une terre située au lieu dit Lacaze, d'une contenance d'environ huit ares cinquante centiares portée au plan cadastral de la commune de Lherm sous le n° 898 section B ;

2<sup>o</sup> Une terre située au lieu dit les Vidales et Laborie, d'une contenance d'environ une are soixante-six centiares, portée sous le n° 1203 P, mêmes plan et section ;

3<sup>o</sup> Une vigne à Combe Peyrouse et Jamarre, d'une contenance d'environ vingt-cinq ares, quatre-vingt quinze centiares, portée sous le n° 99 P, section C. même plan ;

4<sup>o</sup> Une terre en friche au même lieu d'une contenance d'environ une are trente-cinq centiares, portée sous le n° 100 P, même plan même section ;

5<sup>o</sup> Un bois au même lieu d'une contenance d'environ quatre ares trente-cinq centiares, portée sous le n° 101 P, mêmes plan et section ;

6<sup>o</sup> Un bois situé au même lieu, d'une contenance d'environ quatre-vingt-dix centiares, porté sous le n° 103 P même plan et section ;

7<sup>o</sup> Une terre située à Jame Nègré et les Combettes, d'une contenance d'environ cinq ares soixante-quinze centiares, portée sous le n° 181 mêmes plan et section ;

8<sup>o</sup> Un bois situé au même lieu d'une contenance d'environ deux ares soixante centiares porté sous le n° 182 mêmes section et plan ;

9<sup>o</sup> Un pré situé aux Estamels, d'une contenance d'environ neuf ares soixante-dix centiares porté sous le n° 4063 mêmes section et plan ;

10<sup>o</sup> Une terre au même lieu d'une contenance d'environ cinquante-deux ares trente centiares, portée sous le n° 1064 mêmes section et plan ;

11<sup>o</sup> Un bois au même lieu d'une contenance d'environ vingt-neuf ares cinquante centiares portée sous le n° 1065 mêmes plan et section ;

12<sup>o</sup> Une vigne située au même lieu d'une contenance d'environ dix-sept ares dix centiares, portée sous le n° 1066 mêmes plan et section ;

13<sup>o</sup> Une terre à Combe Peyrouse et Jamarre, d'une contenance approximative de trois ares quarante-cinq centiares, portée sous le n° 102 P, mêmes section et plan ;

14<sup>o</sup> Une terre à Lacaze, d'une contenance d'environ quarante-deux ares cinquante centiares, portée sous le n° 898 P, section B, même plan ;

15<sup>o</sup> Une terre aux Vidales et Labories, d'une contenance d'environ huit ares, trente-quatre centiares, portée sous le n° 1203 P, mêmes plan et section ;

16<sup>o</sup> Un bois à Combes Peyrouse d'une contenance d'environ vingt-huit ares dix centiares, porté au dit plan sous le n° 98 section C ;

17<sup>o</sup> Une vigne à Gamarre d'une contenance d'environ quatre-vingt-dix-sept ares, dix-sept centiares portée sous le n° 99 P, mêmes plan et section ;

18<sup>o</sup> Une terre en friche au même lieu d'une contenance d'environ six ares soixante-quinze centiares, portée sous le n° 400 P, mêmes section et plan ;

19<sup>o</sup> Un bois au même lieu d'une contenance d'environ vingt-un are soixante-quinze centiares, porté sous le n° 101 mêmes plan et section ;

20<sup>o</sup> Une terre au même lieu d'une contenance d'environ vingt-six ares quinze centiares, portée sous le n° 102 P, mêmes section et plan ;

21<sup>o</sup> Un bois situé au même lieu, d'une contenance d'environ quatre ares quarante centiares, porté sous le n° 103 P mêmes plan et section ;

22<sup>o</sup> Un morceau de terre servant de panage située au même lieu, d'une contenance d'environ huit centiares, portée sous le n° 674 mêmes section et plan ;

23<sup>o</sup> Un bois au lieu dit Prat visil, d'une contenance d'environ deux hectares quarante-deux ares quarante centiares porté sous le n° 163 bis, mêmes plan et section ;

24<sup>o</sup> Une vigne située au même lieu d'une contenance d'environ treize ares, portée sous le n° 164 bis, mêmes plan et section ;

25<sup>o</sup> Une terre au lieu dit Champ des roses, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares vingt centiares, portée sous le n° 162 même plan et section ;

26<sup>o</sup> Une terre située au même lieu d'une contenance d'environ douze ares quatre-vingt centiares, portée sous le n° 163, mêmes section et plan ;

27<sup>o</sup> Une vigne située au même lieu d'une contenance d'environ vingt ares quatre-vingt-dix centiares sous le n° 164 mêmes plan et section ;

28<sup>o</sup> Un sol de maison situé à Lherm d'une contenance d'environ six centiares, porté sous le n° 709 mêmes sections et plan ;

29<sup>o</sup> Un autre sol de maison situé au même lieu d'une contenance d'environ soixante-six centiares, porté sous le n° 709 mêmes section et plan ;

30<sup>o</sup> Et une maison sise aussi à Lherm, portée au plan cadastral de ladite commune sous le n° 709 P, section C.

Ladite maison construite en pierre de taille et moellons, couverte en tuiles crochets, se compose d'un rez-de-chaussée servant de cave, d'un premier étage avec grenier correspondant ;

Elle est éclairée par deux fenêtres dont l'une située au levant et l'autre au sud ;

La porte d'entrée de ladite maison donne accès au nord, on pénètre à ladite porte par un petit sentier ou venelle ;

Ladite maison est bornée au levant et au sud par chemin public, au nord par maison de Perboire et au couchant par patis appartenant à Rozières.

Lesquels biens situés sur le territoire de la commune de Lherm, sont jouis et exploités par lesdits mariés Calmèjane.

### Mise à prix :

La vente aura lieu en un seul lot et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de dix francs, ci. 10 fr. En sus des charges.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les frais seront payables par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors, le quinze avril mil huit cent quatre-vingt-six.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le avril mil huit cent quatre-vingt-six, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

## AVIS

**M. Léon Malirat fils**, dit Adrien, prévient le public qu'il est devenu acquéreur du fonds de coiffure et parfumerie exploité par M<sup>me</sup> veuve Rozières, à Cahors, boulevard Gambetta, 22, maison Amadiou.

Venant de travailler dans les premières maisons de Paris et de Bordeaux, M. Malirat, est à même d'exécuter toutes sortes de travaux en cheveux, à des prix modérés.

**Incessamment ouverture d'un salon spécial pour coiffures de Dames.**

Anzin, le 25 octobre 1885.

A M. le Directeur de la Pharmacie Continentale, 116, boulevard Haussmann, Paris. — Monsieur, avec une joie indicible je vous annonce que je suis débarrassé de ma bronchite chronique, qui avait duré 18 mois, grâce à une seule boîte de vos précieuses Dragées Russes. Je vous supplie dans l'intérêt des malades, de vouloir bien faire insérer cette attestation dans les principaux journaux de France et de l'Etranger. Merci mille fois. A vous de cœur :

JÜLG D'HAUSSY, chef de service des Contributions indirectes, à Anzin (Nord).  
P. S. — Au moins l'huile de foie de morue créosotée ne me fera pas tomber toutes les dents; j'étais condamné à en boire pendant trois hivers consécutifs.

**LES PERSONNES AFFAIBLIES par un appauvrissement du sang, auxquelles leur médecin conseille l'emploi du FER, supporteront sans fatigue les gouttes concentrées de FER BRAVAIS, de préférence aux autres préparations ferrugineuses.**

Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

## INJECTION BROU

LANCO SATURNINE 40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>o</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

## SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

## REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, galgstralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100.000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr. 16 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilog. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

Éviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

BOURSE. — Cours du 17 avril.

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| 3 0/0 .....                       | 80 80  |
| 3 0/0 amortissable (ancien) ..... | 82 95  |
| 3 0/0 id. 1884 .....              | 00 00  |
| 4 1/2 0/0 ancien .....            | 104 45 |
| 4 1/2 0/0 1883 .....              | 109 32 |

Dernier cours du 16 avril.

|   |          |
|---|----------|
| Actions Orléans .....                                 | 1,315 00 |
| Actions Lyon .....                                    | 1,233 50 |
| Obligations Orléans 3 0/0 .....                       | 386 00   |
| Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) ..... | 317 75   |
| Obligations Lombardes (jouissance .....               | 321 00   |
| Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) ..... | 324 50   |

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY  
USINE A VAPEUR

## CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET**  
**A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque  
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

## PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

### MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entrepris et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

*Nota.* — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

### CONFECTION POUR ENFANTS

## M<sup>ME</sup> GARRIGOU

RUE DU LYCÉE, n° 4.

A l'honneur d'informer la nombreuse clientèle de son mari, **A. GARRIGOU**, marchand tailleur, 75, boulevard Gambetta, et tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle se charge de confectionner les **costumes de garçons**, à partir de 4 à 12 ans, aux prix **LES PLUS MODÉRÉS**.

ÉTOFFES DE LA DERNIÈRE CRÉATION  
FOURNITURES ET FAÇON

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN  
avec les

### BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La **BRETELLE AMÉRICAINNE** élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

*Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.*



Seul dépôt chez : **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

### ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

*Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrés.*

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

*Nota.* — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

### DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

*GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.*

*TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!*

### \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

#### CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

### A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

*NOTA.* — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER ou d'apprendre un livre quelconque en une seule lecture par M. LOISETTE, de Londres. Apprécie, jugé, remplacé, 1 fr. S'adresser à M. l'abbé Chavauty, ancien aumônier militaire, à Lourdes (Hautes-Pyrénées).

## COSTUMES D'ENFANTS

# LUCETTE BATAILLE

TAILLEUSE

CAHORS, rue du Lycée, n° 21 — Au 1<sup>er</sup> étage

PRIX MODÉRÉS

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRIGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, sous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 48 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. A15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

dar un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, en adressant, 75 cent. timb., pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

15 CENTIMES la série avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

Le propriétaire-gérant, Layton.

## MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

**SALON DE COIFFURE AU 1<sup>er</sup>.**

Produits spéciaux : Teintures du D<sup>r</sup> Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du D<sup>r</sup> de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

## RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

**Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara**

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

### COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

### GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

## PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

*Nota.* — L'honorable Maison **PONTIÉ** est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

EXPOSITION  CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

### DU PIN

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande

## MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.



15 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.

Académie nationale

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

BOURGEAUD & LACOSTE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.